

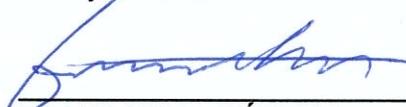
Demande du Distributeur relative à l'intégration de quatre nouvelles lignes à 25 kV sur le réseau de distribution à la suite de l'ajout de capacité au poste de Saint-Georges

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **FRANÇOIS G. HÉBERT**, directeur – Affaires réglementaires et environnement de la division Hydro-Québec Distribution, au 2, Complexe Desjardins, 25^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

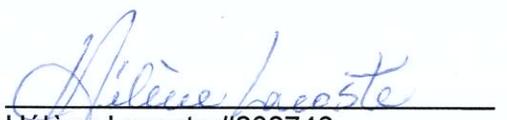
1. La demande d'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs du Distributeur dans le présent dossier a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la réglementation d'Hydro-Québec Distribution allégués dans la présente demande ;
3. Tous les faits relatifs à la réglementation du Distributeur allégués dans ladite demande d'autorisation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
le 11 juin 2015



FRANÇOIS G. HÉBERT

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, le 11 juin 2015



Hélène Lacoste #208746
Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec

